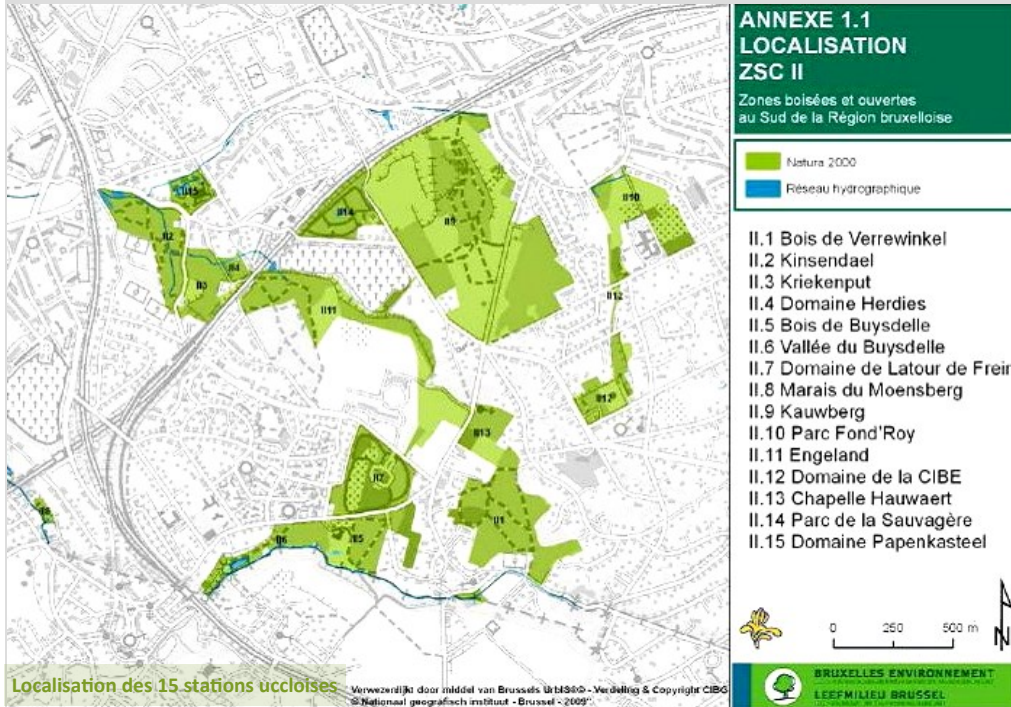


26 avril : promenade ornithologique

22 mai : journée mondiale de la biodiversité
action de gestion des invasives qui sera précisée via
notre lettre d'information (inscrivez-vous sur www.kauwberg.be)



KAUWBERG INFO

La Revue de la Nature à Uccle
Publication trimestrielle

N°96 - printemps 2015

Abonnement 10 €-
Cpte BE19 0682 0754 9412

Belgique-Belgie

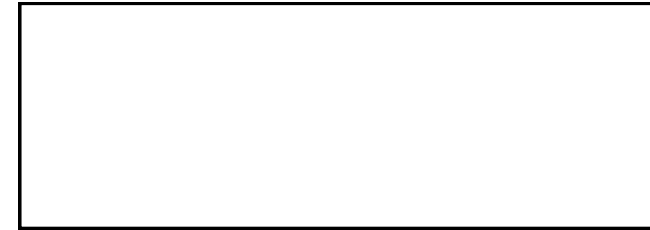
P.P. - P.B.

1180 Bruxelles 18

BC30942

P801371

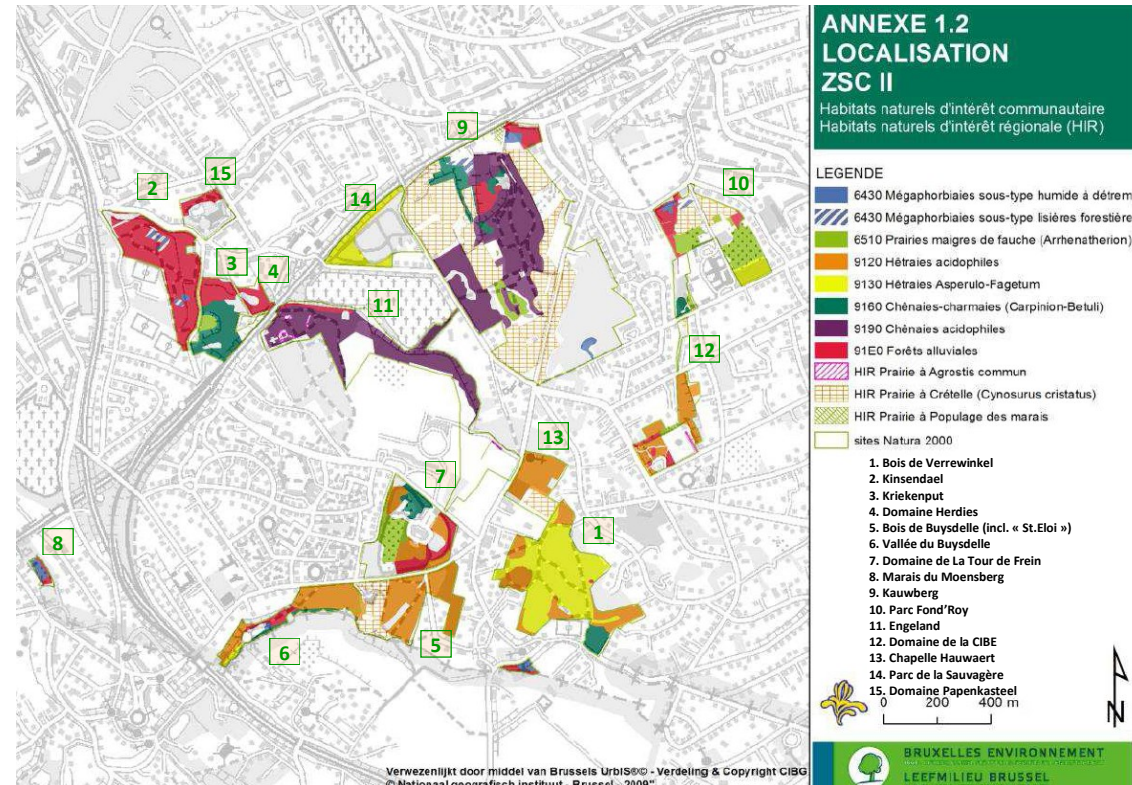
Destinataire :



Participez à l'enquête Natura 2000 !



Soutenez la désignation et les objectifs de conservation des
12 stations de la ZSCII à Uccle, en réagissant à l'enquête publique



1987 2015



Abonnement : 10 € / an

Compte : 068-2075494-12

Votre soutien est notre principale ressource. Merci d'avance.
(Un bulletin de virement est joint si vous n'êtes pas en règle d'abonnement)

Le Kauwberg sur : www.kauwberg.be

KAUWBERG INFO

Publication trimestrielle de

SOS Kauwberg - Uccle Natura asbl
Siège social : rue Geleytsbeek, 29 - 1180 Uccle

Publié avec l'aide de l'Échevinat de la Culture de la commune d'Uccle

Secrétariat de rédaction

Marc DE BROUWER - Tél/fax: 02.374.60.34

Rédaction, Éditeur responsable :

Annick BERNARD - rue Geleytsbeek, 29
1180 BRUXELLES - Tél : 02/374.60.34
Kauwberg@skynet.be



EDITORIAL

L'arrêté fixant la désignation et les objectifs de conservation du site Natura 2000 uclois est à l'enquête publique.

Il est important que nous soutenions la démarche du Gouvernement bruxellois afin que la procédure aboutisse et que les plans de gestion suivent.

Nous espérons que plusieurs lecteurs enverront des lettres personnelles, en plus de celles des différentes associations.

SOS Kawberg reste actif dans les dossiers uclois, ainsi une première promenade batraciens a été programmée cette année.

Nous nous sommes réjouis que la projection du film Bruxelles ville sauvage puisse se faire à Uccle, au CCU.

Vous lirez, juste avant qu'ils ne reviennent d'Afrique, pourquoi les martinets ont besoin de notre accueil et nous souhaitons que la commune d'Uccle puisse s'impliquer dans celui-ci.

Plusieurs d'entre vous ont aussi participé à la séance d'inauguration de la *grainothèque* mise en place à la bibliothèque flamande d'Uccle, nous en reparlerons dans notre numéro d'été



Editorial	P. 2
Le Martinet noir	p. 3
Enquête Natura 2000	p. 12
Agenda du Kawberg	P. 15

Photos :
Martine Wauters © (p 8, 9 et 11),
Klaus Roggel © (p 4),
Wikipedia, (p.2, 4, 9,10, 16)
Marc De Brouwer (p15)
Ou précisées sur les pages concernées

AGENDA DU KAUWBERG

Promenade ornithologique

**dimanche 26 avril 2015
de 8 h. 15. à 11 h.**

**guide :
Ludovic Petre (AVES/Natagora)**

Rendez-vous pour les différentes promenades :

devant le cimetière d'Uccle,
av de la chânaie 125 à Uccle)

Prenez vos jumelles si vous en possédez, nous aurons aussi une ou deux lunettes ornithologique pour les approcher les oiseaux de près en plus de les reconnaître à leur chant.

Comme les oiseaux chantent tôt le matin, soyez ponctuels !



Remarque complémentaire :

L'ensemble des zones protégées forme une mosaïque d'habitats diversifiés mais dont les superficies sont très restreintes. Il conviendra donc d'être très attentif à la cohérence du réseau et au maintien de couloirs écologiques suffisants pour la bonne conservation des sites et des espèces protégés. Les scientifiques ont constaté que la fragmentation des sites et des habitats est une des premières causes de la disparition des espèces. A ce titre nous souhaiterions que cette trame verte puisse ultérieurement intégrer les zones qui participent au maillage vert et sont indispensables à la migration et à la dispersion des espèces, permettant la biodiversité génétique. Citons par exemple : le plateau Avijl, l'ancienne propriété Delvaux, le domaine Paridant, les prairies et bocages de l'Institut Pasteur, la zone humide du Broek, la zone humide du Keyenbempt, les cimetières ucclois du Dieweg et de Verrewinkel, tous ces espaces font partie de ces corridors verts écologiques.

Ces différents sites, même s'ils n'ont pas la qualification de Natura 2000, devraient pouvoir tous faire l'objet de plans de gestion dans un deuxième temps pour nourrir la trame verte promue d'ailleurs par la Directive Européenne « habitat ».

Chacun peut mentionner dans son courrier les éléments du maillage écologique qu'il juge nécessaire.

Conclusion de la lettre

Nous souhaitons que la suite de la procédure permette à l'arrêté d'être adopté et publié rapidement.

Nous sommes impatients que le Gouvernement puisse poursuivre la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en élaborant les plans de gestions propres à chaque station (terme du texte pour les différents sites) désignée.

Signature

Notre soutien au Gouvernement permettra l'étape suivante : la finalisation des plans de gestion.

LE MARTINET NOIR, OISEAU ET MAGNIFIQUE VOILIER À DÉCOUVRIR

La conférence intitulée « entre ciel et pierre » présentée par Martine Wauters, fin du printemps passé, a permis à quelques Ucclois de faire connaissance avec cet oiseau qui ne passe que quelques mois dans nos régions ; l'article qui suit est largement basé sur cette conférence.

Martine Wauters, ambassadrice bruxelloise bénévole des martinets, est à la recherche de familles d'accueil pour les martinets, des oiseaux très présents à Bruxelles, mais méconnus de ses habitants. Vous prendrez connaissance, en fin d'article, des qualités que doivent proposer les candidats accueillants...



Bruyant, mais méconnu

Quoique bruyants et bien visibles dans le ciel d'été, les martinets échappent rapidement à notre regard parce que nous ne les voyons qu'en vol, jamais perchés sur une branche. Du coup ces élégants voiliers évoluant loin de nous, nous semblent méconnus.

Et pourtant leurs acrobaties aériennes sont généralement accompagnées de « sriiii-sriiii », cris aussi stridents que caractéristiques qui résonnent dans nos oreilles : ils servent presque systématiquement d'illustration sonore aux scènes ensoleillées des films et séries télé. Tapez « cris martinet » dans un moteur de recherche et vous entendrez des cris que vous reconnaîtrez !

Il faut aussi dire qu'ils ne vivent que le quart de l'année dans nos régions : ils profitent de la longueur des journées de mai, juin et juillet dans les régions septentrionales, pour y mener leur reproduction et repartent ensuite en Afrique australe où ils passent le reste de l'année.

Ils restent dans nos régions de la fin du printemps au milieu de l'été, au moment où les insectes sont alors les plus abondants et donc à la hauteur de leur appétit et de leurs besoins énergétiques élevés, car c'est pendant leur court séjour dans nos régions qu'ils s'accouplent et nourrissent leurs oisillons.

Début août déjà, notre ciel est quasiment vide de martinets. La plupart sont déjà retournés en Afrique australe, à plus de 7.000 km de leur nid... Le ciel de la ville redevient alors silencieux pour 9 mois. Le martinet serait-il notre Phoenix, qui renaît non pas de ses cendres, mais de sa longue disparition de neuf mois ?

 **Le martinet vole, vole, vole...
et ne se pose jamais...**

... en dehors de son atterrissage au nid, faudrait-il ajouter.

Le nid du martinet se trouve en hauteur, dans une cavité, sous un toit, une corniche, de sorte que son observation n'est pas courante, si ce n'est de la part des couvreurs, lors de travaux aux toitures. C'est souvent dans ces circonstances que le propriétaire découvre cet occupant des derniers étages.

Doté de très petites pattes, le martinet ne se pose que pour couvrir ses œufs et élever ses oisillons. Le nom scientifique du Martinet noir, *Apus apus*, qui signifie "sans pied", confirme cette particularité. D'ailleurs les anciens qui ne le voyaient que dans les airs pensaient qu'il

n'avait pas de pattes. Si, par accident, il se trouve au sol, il peut parfois avoir des difficultés à regagner le ciel. N'hésitez donc pas dans pareille situation, à le prendre dans vos mains pour lui offrir, **tout en douceur**, une rampe de lancement.

Le jeune martinet immature passe donc tout son temps dans les airs où il participe à de folles courses poursuites, venant frôler les façades et les vitres des immeubles en compagnie de ses jeunes congénères, explorant les lieux où il nichera à l'âge adulte. Les poursuites stridentes que l'on observe à partir de la fin mai et début juin sont le fait de jeunes adultes non nidificateurs, qui marquent ainsi les limites de leur colonie de martinets. Remarquablement équipé pour planer des heures et des heures et trouver sa nourriture en vol, le martinet ne se posera pas avant d'entamer sa première reproduction.



Titre à mentionner en début de lettre :

Participation de A l'enquête publique relative à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant désignation du site Natura 2000 – BE1000002 : « Zones boisées et ouvertes au Sud de la Région bruxelloise - complexe Verrewinkel – Kinsendael »

Remarques proposées

1. Nous soutenons les projets et les applaudissons des deux mains :

- Nous nous réjouissons de l'aboutissement de la procédure des arrêtés de désignation du site Natura 2000 « Zones boisées et ouvertes au Sud de la Région bruxelloise - complexe Verrewinkel – Kinsendael »

- Ces désignations sont attendues depuis longtemps et permettront de mettre en œuvre l'ensemble des objectifs de conservation relatifs aux espèces et habitats sensibles d'intérêts communautaires et régionaux.

- Les objectifs de conservation proposés nous semblent pertinents, bien étayés et complets.
- Les stations retenues et les espèces relevées dans les annexes permettront la réalisation d'une gestion et d'une protection particulière des sites.

2. La perte de biodiversité est toujours croissante ; il est donc urgent de pouvoir prendre les mesures adéquates et les plans de gestion qui permettront la conservation des espèces et habitats.

Le réchauffement climatique ne fera qu'accroître les difficultés d'adaptation des espèces.

3. Le besoin de nature se fait d'autant plus sentir pour les habitants d'une ville importante comme Bruxelles que ceux-ci estiment cela nécessaire à la qualité de la vie urbaine.

Protéger la nature en ville est aussi indispensable à leur santé physique et mentale.

ENQUÊTE PUBLIQUE NATURA 2000 À UCCLÉ

Enquête publique du 2 mars au 15 avril 2015

Vous pouvez consulter le dossier au service environnement de la commune d'Uccle ainsi que sur le site de l'administration régionale Bruxelles Environnement : www.environnement.brussels/EPnatura2000.

Après lecture du projet d'arrêté de désignation attendu depuis de nombreuses années et analyse des enjeux que revêt la désignation des sites Natura 2000, il nous semble important de :

- soutenir le projet de désignation, et de se féliciter de son adoption
 - veiller à ce qu'il puisse être voté au plus vite (on attend depuis assez longtemps)
 - ne pas suggérer de compléments ou modifications au texte car celui-ci devrait alors refaire tout le parcours juridique et politique (être éventuellement modifié et remis à l'enquête publique) avant adoption, mais envisager celles-ci pour un futur, après celle-ci.
 - réserver les suggestions ou remarques complémentaires pour une étape ultérieure, au moment de l'adoption des plans de gestion.
- Cette stratégie nous semble la plus opportune pour que les arrêtés

soient votés au terme de cette première procédure. En effet, l'étape suivante sera l'adoption de plans de gestions, propres à chaque site concernés par les arrêtés. Les plans seront d'abord soumis au Conseil Supérieur bruxellois pour la conservation de la Nature et feront l'objet d'une nouvelle enquête publique. C'est lors de cette étape que vous pourrez émettre des remarques concrètes et d'éventuels amendements et compléments.

Nous pouvons distinguer 3 points que vous pouvez développer dans vos remarques et une remarque en complément, sans remise en cause du projet d'arrêté. Le premier point, soit le soutien de l'arrêté, est le plus important et devrait être repris par tous. Les autres points peuvent être développés en fonction de la sensibilité de chacun des participants.

Les remarques sont à formuler par écrit, au plus tard le 15 avril 2015
 Soit par courrier postal (ou dépôt contre récépissé) à : Bruxelles Environnement, Service Info, Enquête « Natura 2000 ZSC II » - Av. du Port 86C/3000 (1000 Bruxelles)
 Soit par courriel à l'adresse : ep-nat-oo@environnement.irisnet.be



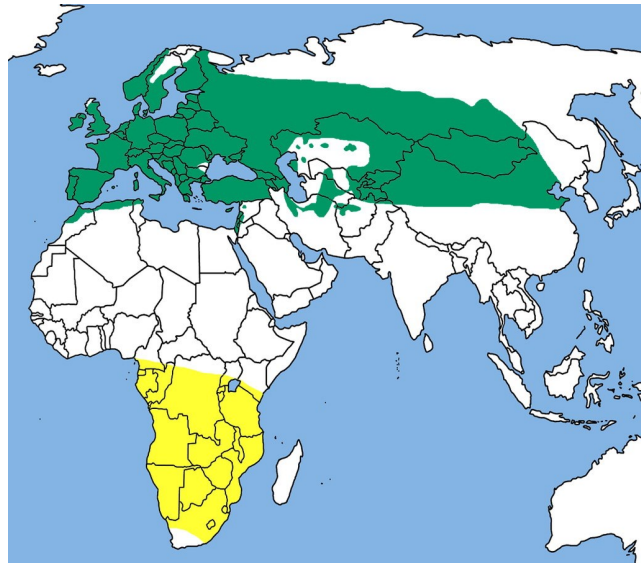
Martinet ou hirondelle ?

Les ailes du martinet en vol sont étroites et en forme de faucille, c'est l'une des caractéristiques qui permet de le distinguer des hirondelles avec lesquelles il est souvent confondu.

En ville, en dehors des faubourgs, les hirondelles sont rares alors que les martinets y sont très nombreux dès lors qu'ils disposent de sites où nidifier.

Voici un tableau comparatif de quelques caractères les différenciant :

	Hirondelles	Martinet noir
Longueur	12-20 cm	16-17 cm
envergure	26-34 cm	38-48 cm
Ailes	triangulaires	Etroites, effilées, en forme de faucille
Plumage	Sombre avec partie blanche visible	Uniformément sombre (vu du sol)
ventre	Marqué de blanc	brun
Espérance de vie	3-4 ans, en moyenne, parfois jusque 8 ans. Record : 16 ans	7-8 ans en moyenne Record : 21 ans
Vol	Très saccadé, souple et papillonnant	Nerveux, rapide, alternant les vols battus et planés, souvent très haut dans le ciel
Nid	Boue et paille, posé dans le haut d'un mur ou sous 1 toit/plafond/corniche	Brins d'herbe, plumes et salive (très sommaire), à l'intérieur des bâtiments
Présence chez nous	Jusqu'à 6 mois	3 mois en moyenne



Ci-dessus :
dessins en vol d'un
martinet survolant
trois Hirondelles

(origine de l'image :
site tchèque consacré
au martinet :
[www.rorysi.cz/rorysi/
index.php?id=fakta](http://www.rorysi.cz/rorysi/index.php?id=fakta))

Ci contre : Wiki from
the Crossley ID Guide
Britain and Ireland

distribution des marti-
nets en Europe et en
Afrique australe (wiki)



En haut à gauche: photo de JCHardy/B. De Boeck © ; en bas: (c) Bernard Genton ©
Images provenant de la présentation de Martine Wauters ©

Même si les mesures d'économie d'énergie et d'isolation des toitures et greniers nous contraignent à limiter les possibilités de trouver un espace d'accueil dans nos maisons, tout reste possible pour concilier développement durable et biodiversité !

Il est vrai qu'aucune mesure n'invite actuellement les Bruxellois à adapter leurs façades ou toitures pour rendre celles-ci accueillantes pour l'avifaune. Les initiatives dans ce domaine sont le fait de particuliers ou d'associations, pensons aux placements de nichoirs pour hirondelles à Watermael-Boitsfort, des aménagements pour les faucons, etc.

Dans cet esprit, ne pourrait-on imaginer que les différentes communes bruxelloises prennent des initiatives non seulement de sensibilisation à la protection de l'avifaune, suivant l'exemple de Molenbeek-Saint-Jean et de Jette qui ont pris des mesures en faveur des martinets ?

En montrant l'exemple, en plaçant des nichoirs pour l'hébergement des oiseaux cavernicoles sur les bâtiments dont elles sont propriétaires? Par des primes incitatives ?



Ainsi, la commune d'Uccle, par la voie de son échevin de l'environnement a déjà contribué à offrir une aire de reproduction aux Faucons pèlerins de Saint-Job ; on imagine aisément que les martinets qui s'y sentent bien pourraient tout autant bénéficier d'un accueil en trouvant des nichoirs à leur disposition sous les corniches des écoles, des bâtiments communaux, et plus si affinité !

Cela nous permettra à tous d'entendre la vie des airs, particulièrement lorsque la circulation automobile accepte de se faire plus silencieuse....

Vous voulez aider les martinets ?

Contactez Martine Wauters, elle se fera un plaisir de vous conseiller !

Email : biodiv.apus@gmail.com
<http://martinew.canalblog.com>

Quel appétit !

Profitant des longues journées, le martinet mange plus de 10 000 insectes chaque jour. En période de nourrissage, un couple de martinets apporte à sa progéniture plus de 40000 insectes par jour, ce qui représente une masse de 50 g.

Le martinet se nourrit de tous les insectes qu'il peut capturer au vol, principalement des diptères (mouches et moustiques), coléoptères, hyménoptères, papillons,... et happe aussi les araignées emportées par leur fil. A ceux-là s'ajoutent principalement des "puccerons", des insectes à membrane, et même des chenilles suspendues à une haute branche par leur fil de soie que le martinet cueille au passage.

Imaginez donc **le rôle écologique du martinet dans une ville comme Bruxelles** !

On estime leur population entre 3000 et 6000 individus. Si l'on prend le chiffre le plus bas, un simple calcul permet d'estimer la prédation des martinets à plus de **10 kilogrammes** d'insectes quotidiens sur l'étendue de la Région de Bruxelles-Capitale en période

de nourrissage des jeunes. Imaginez le volume que cela représente : plusieurs seaux de 10 litres !

N'est-ce pas le meilleur et le plus naturel des insecticides ?

Ne faut-il pas tout mettre en œuvre pour les protéger et favoriser leur présence en ville ?

Toutes les proies des martinets sont donc capturées en vol, individuellement, les martinets ne volant pas avec la bouche grande ouverte, façon aspirateur. La rapidité, la souplesse de leur vol et la dextérité de leurs gestes leur permettent les captures à vue rapprochée.

Pour nourrir ses jeunes, le martinet pratique différemment des passereaux. Par exemple, contrairement aux mésanges observées dans nos jardins, qui font des allers-retours continus en apportant quelques proies à la fois à leurs jeunes, le martinet revient au nid la bouche pleine d'une boulette constituée d'environ 300 insectes liés par sa salive. Ce qui explique que les allées et venues des martinets vers leur nid sont peu nombreuses, de l'ordre de maximum une vingtaine par jour.

Celui qui veut observer le nourrissage des jeunes martinets doit donc être patient : il peut s'écouler une petite heure entre deux retours au nid des parents nourrisseurs.

Un oiseau social

vivant en communauté

L'arrivée des mâles adultes, dès la fin avril, précède celui des femelles qui les rejoignent une dizaine de jours plus tard. Ils viennent, en avant-garde, reconnaître leurs lieux habituels de nidification, récupérant la même cavité d'une année à l'autre et la défendant farouchement vis-à-vis d'un autre prétendant.

Une cavité libérée est aussitôt occupée par un nouveau venu de sorte qu'un site peut accueillir des martinets pendant des dizaines et des dizaines d'années, les différentes générations se succédant. Ils aiment cohabiter et nicher en colonies qui peuvent compter plusieurs couples (de 2 à 30) selon le nombre de cavités disponibles.



Martinets sans abris cherchent maisons d'accueil

Contrairement aux hirondelles, le martinet a choisi la ville pour y construire sa vie car il y trouvait accueil et logis. Mais l'évolution de notre habitat ayant pour corollaire la diminution du nombre de cavités disponibles, représente une réelle menace concernant son avenir.

L'architecture bruxelloise d'avant guerre a contribué à l'installation des martinets. Les façades à rue disposaient de *trous de boulin* (voir photo page 11). Il s'agit d'ouvertures permettant de glisser une poutre (boulin) à laquelle fixer un échafaudage ou accrocher une poulie lors de travaux d'entretien. Par esthétisme, ces trous sont généralement masqués par une pièce d'ornement décorative, appelée *cache-boulin*, avec par exemple un motif de tête de lion ou encore d'étoile.

L'avènement des ascenseurs hydrauliques pour les déménagements et travaux de toitures a souvent amené des propriétaires à refermer ces orifices, chassant par la même occasion les martinets qui s'y réfugiaient. Le martinet, fidèle à son site habituel de nidification essaiera à plusieurs reprises, et parfois pendant plusieurs semaines, de rentrer dans son ancien nid devenu inaccessible. Il passera alors l'année sans nicher, et donc sans se reproduire, et ce n'est parfois que l'année suivante qu'il recherchera un nouveau site de nidification, perdant alors une année de reproduction. Pour éviter la disparition d'une colonie de martinets il faut leur proposer de nouvelles possibilités de nidification avant que la colonie disparaisse, car les martinets ne sont pas très inventifs et il leur faut du temps pour occuper de nouveaux sites.

Comme les constructions modernes, bien isolées n'offrent plus les cavités qu'affectionnent les martinets, il nous reste à concevoir ou adapter notre habitat. Pour ce faire deux solutions s'offrent à nous :



- lors d'une construction neuve, l'intégration de gîtes pour l'avifaune est la meilleure solution ; il existe des nichoirs à martinets (mais aussi à moineaux ou d'autres espèces cavernicoles) qui s'intègrent dans la maçonnerie des façades bien orientées ;

- pour les bâtiments existants, le placement de nichoirs sera privilégié afin d'y attirer ce beau voilier. Ceux-ci doivent être placés à 5 m de hauteur ou plus, sous les corniches. Il faut ensuite faire preuve de patience car les martinets peuvent mettre plusieurs années pour découvrir ce nouvel habitat. Les ornithologues essaient alors d'attirer les couples en recherche de cavité en diffusant des cris de martinets par haut parleur, donnant ainsi aux lieux un caractère plus commun et rassurant pour ces oiseaux.